

COVID-19

Fermeture des écoles

**** Garde des enfants ****

ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Rappel du contexte pour les personnels soignants, médico-sociaux, de l'ARS et de la préfecture

Un service d'accueil de la petite section à la classe de 3^{ème} est mis en place pour les enfants des personnels soignants, médico-sociaux, de l'ARS et de la préfecture indispensables à la gestion de la crise sanitaire, dès lundi 16 mars, dans leur lieu de scolarisation habituel.

La prise en charge des élèves se fera en petits groupes de 8 à 10 élèves, dans le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières. Ces modalités pourront être adaptées par la suite par les recteurs, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), de manière à favoriser la cohérence pédagogique des groupes d'élèves.

Cet accueil est organisé par les directeurs d'école ou les chefs d'établissement des enfants concernés, **sur présentation par le parent de sa carte professionnelle de santé (CPS) ou de sa fiche de paie avec mention de l'établissement employeur**. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, il conviendra de présenter une **attestation de l'ARS**.

Les parents concernés par ce dispositif doivent également **attester sur l'honneur qu'ils ne disposent d'aucune solution de garde**.

Cet accueil sera organisé dès lundi 16 mars. Toutefois, s'agissant des écoles et établissements ayant fait l'objet d'une mesure de fermeture, il est différé au mardi 17 mars.

Rappel du contexte pour les personnels enseignants

Le télétravail est la norme. Les déplacements et contacts doivent être limités.

Pour assurer l'accueil des enfants des personnels mobilisés pour gérer la crise (liste ci-dessus) et qui ne disposent d'aucune solution de garde, les enseignants peuvent être mobilisés sur la base du volontariat et selon les principes du consensus.

Un parent par fratrie peut bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence qui le dispense de tout déplacement professionnel. Pour cela, il doit **attester sur l'honneur du fait qu'il n'a pas de solution de garde pour ses enfants**.

Je, soussigné-e, _____, atteste sur l'honneur n'avoir pas de solution de garde pour mon-mes enfant-s âgé de 3 à 16 ans.

- Je suis personnel soignant.
- Je suis personnel médico-social.
- Je suis personnel de l'ARS.
- Je suis personnel de la préfecture.
- Je suis personnel enseignant.

Fait à _____, le _____

Signature